

Appel aux dons pour l'école du Sacré Cœur.



L'école du Sacré Cœur, établissement catholique d'enseignement, sous contrat avec l'état, existe depuis plus de cent ans et accueille 130 enfants à ce jour. Aujourd'hui, notre établissement a un besoin crucial de se doter d'infrastructures pérennes, économiques et performantes .

L'organisme de gestion a donc décidé le projet suivant :

Le remplacement de la chaudière au fioul usagée par une chaudière à condensation et le remplacement des luminaires à tube néon par des dalles LED.

Le coût global des ces investissements s'élève à 35000 €.

Ces investissements à caractère écologique auront une conséquence directe sur la baisse des **dépenses énergétiques** de fonctionnement.

Nous ne réussirons ce projet que grâce à **la générosité** de tous et de toutes.

Pour vous permettre de bénéficier des avantages fiscaux liés à votre don, nous nous sommes engagés auprès de **la Fondation Saint Mathieu**, dont la mission est notamment de soutenir les projets immobiliers des établissements catholiques en France.

Reconnue d'utilité publique et seule habilitée à vous établir un reçu fiscal, c'est par elle que transiteront les dons collectés pour notre école.

Exemple: un don de 100 € ne vous coûtera en réalité que 34 € (déduction de 66% du revenu imposable) et une déduction de 60% pour les entreprises.

Nous vous proposons de vous associer à cet effort pour que **notre école catholique continue à vivre** en pays d'Apt.

Nous vous remercions par avance pour votre soutien !

Le président de l'OGEC
Sébastien Chabaud



BULLETIN DE PARTICIPATION ET DE SOUSCRIPTION

A remplir et à retourner avec votre participation à votre établissement

OGEC de l'école du Sacré Cœur
36, boulevard National
84400 APT
Tel. : 04-90-74-23-72

Numéro de compte : 90 985 892

Oui, j'agis aux côtés de mon établissement

et je participe à ses projets.

Je fais un don de :

- 500 €
- 200 €
- 100 €
- 50 €

Autre €

Je choisis de régler par chèque bancaire
à l'ordre de la Fondation Saint Matthieu

Merci de m'adresser un reçu fiscal qui permettra de déduire :

Ou 66% de mon don dans la limite de 20% de mon revenu imposable.

Exemple : un don de 300 € ne me coûtera que 102 €.

Ou 60% du don versé par mon entreprise de son impôt, dans la limite de 0,5% de son chiffre d'affaires.

Exemple : un don de 300 € ne lui coûtera que 120 €.